

RELEVÉ DE DECISION du BUREAU SEANCE DU 5 DECEMBRE 2016

Etaient présents : Messieurs Edmond Mari, Maurice Lavagna, Francis Tujague, Pierre Donadey, Cyril Piazza, Michel Lottier, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Michel Calmet, Noël Albin et Madame Edith Lonchamp.

Absents excusés : Messieurs Robert Nardelli, Jean-Marc Rancurel et Monsieur Joël Gosse représenté par Monsieur Christian Dragoni.

<p>1/ Gouvernance et règlement intérieur</p>	<p>Le projet de règlement intérieur modifié suite aux interventions de Messieurs Michel Lottier et Cyril Piazza a été envoyé par mail aux membres du bureau.</p> <p>Monsieur Michel Lottier précise que les modifications apportées résultent, pour la plupart, d'une consultation auprès d'un avocat et permettent la mise en œuvre d'une vraie gouvernance partagée.</p> <p>→ <i>Le bureau acte ce nouveau projet qui sera soumis à l'approbation du conseil communautaire pour prendre effet à compter du 1^{er} janvier 2017.</i> . <i>Une réunion spécifique sur l'organisation de la gouvernance, notamment la composition des groupes de travail « ad hoc », est fixée au lundi 19 décembre.</i></p>
<p>2/ Décisions modificatives budgétaires</p>	<p>Budget principal 1/ Fonctionnement ◇ <u>Dépenses</u> :</p> <p>→ + 156 782 € pour les charges à caractère général, dont 60 000 € supplémentaires pour la réparation des véhicules et 70 000 € supplémentaires de prestations de service par Véolia. Ces frais s'expliquent à la fois par l'ancienneté des camions et par le fait que la trésorerie refuse maintenant de passer les dépenses de réparation en investissement, même lorsqu'elles sont importantes, alors que c'était possible auparavant. Il est à noter que deux camions benne neufs devraient être réceptionnés sous peu et que les crédits nécessaires à l'achat de deux autres camions ainsi que d'une camionnette dédiée à la cuisine centrale sont d'ores et déjà prévus.</p> <p>→ + 31 375 € pour les charges de personnel, augmentation due au remplacement d'un agent à la brigade verte, initialement non prévu.</p> <p>→ - 134 141 € à verser au budget annexe de la petite enfance.</p> <p>→ + 185 213 € pour la dotation de solidarité aux communes, ce qui correspond à 7 € supplémentaires par habitant par rapport aux 15 € votés au budget primitif, soit une dotation globale pour 2016 de 22 € par habitant.</p> <p>→ + 150 000 € de virement à la section d'investissement, ce qui permet de virer au total 1 000 000€.</p> <p>◇ <u>Recettes</u></p> <p>→ + 221 041 € de produits attendus de la CAF pour le Contrat Enfance et Jeunesse.</p> <p>→ + 155 680 € de produits exceptionnels qui correspondent au remboursement par les assurances des réparations des malfaçons dans les bâtiments communautaires (la dépense correspondante se retrouve en investissement) et aux contributions financières prévues dans les programmes Ecofolio et Eco-Emballage.</p> <p>2/ Investissement</p> <p>Suite à la signature du Contrat Régional d'Equilibre Territorial, quatre projets (salles de L'Escarène et de la Grave de Peille, crèche de Contes, plateforme multimodale de la gare de L'Escarène) font l'objet d'un ajustement à la hausse des subventions versées par le conseil régional pour un total d'environ 1 565 000 €. Ces ressources majorées, ajoutées à un 186 693 € de FCTVA supplémentaires, permettent de financer de nouveaux investissements :</p> <p>→ + 32 000 € pour l'achat de terrains (terrain d'assise de la crèche de Contes et terrain Lenne pour le transfert du silo à sel de la SDA).</p> <p>→ + 100 000 € pour l'achat de matériel et mobilier petite enfance.</p> <p>→ + 334 000 € pour le matériel des salles de spectacles.</p> <p>→ + 300 000 € pour le matériel de transport.</p> <p>→ + 64 300 € pour la collecte sélective.</p> <p>→ + 180 000 € pour la plateforme multimodale de la gare de L'Escarène.</p> <p>→ + 350 000 € pour la salle de spectacles à L'Escarène.</p> <p>→ + 370 000 € pour implanter le RAPE dans la future crèche de Contes.</p> <p>Il est à noter par ailleurs que les crédits prévus pour les fonds de concours versés aux communes peuvent être augmentés de près de 31 800 €.</p>

	<p>Budget annexe du service public de la petite enfance La décision modificative de ce budget annexe est globalement négative de 48 000 €, répartis comme suit :</p> <p>◊ <u>Dépenses</u> :</p> <p>→ + 10 650 € pour les charges à caractère général. → - 56 130 € pour les charges de personnel (suppression des apprentissages et non reconduction des agents contractuels pris pour effectuer des remplacements).</p> <p>◊ <u>Recettes</u></p> <p>→ + 20 000 € de facturation auprès des familles. → + 95 146 € de produits attendus de la CAF. → - 134 141 € de virement du budget principal au budget annexe.</p> <p>A la demande de Monsieur Michel Lottier, un état du nombre de jours de maladie sera établi par services (crèches, administration, déchets ménagers).</p>
<p>3/ Petite enfance : le point sur les projets</p>	<p>Nouvelle crèche de Contes (capacité d'accueil de 50 places) L'établissement du cahier des charges est en cours. Reste la question du transfert du RAPE (prévu au CEJ) : uniquement l'animation, ou l'animation et le service administratif, ou tout le service enfance et jeunesse.</p> <p><u>Débat</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Monsieur Pierre Donadey se dit défavorable au transfert du RAPE à Contes car cela augmenterait le coût de ce futur équipement alors que les locaux libérés à Blausasc ne permettraient d'accueillir que 6 enfants supplémentaires avec des travaux à réaliser et des problèmes à résoudre tels l'implantation d'un dortoir ou les modalités de répartition des enfants dans quatre locaux distincts pour trois groupes (grands, moyens, petits). Il juge préférable d'agrandir la crèche de Drap car cela ne génère pas trop de travaux (extension sur l'espace « garage » et suppression d'une cloison) tout en permettant d'accueillir 7 enfants supplémentaires. - Le président tient à préciser que l'accueil de 6 enfants à la crèche de Blausasc, en réutilisant les locaux actuels du RAPE, ne nécessite pas de travaux. Ces derniers ne sont à prévoir que si, dans le prochain CEJ, il s'avèrerait nécessaire d'augmenter encore la capacité d'accueil. - Monsieur Michel Lottier souligne que les décisions en la matière doivent s'appuyer sur une volonté politique : faut-il alourdir le fonctionnement des crèches en prenant plus d'enfants ou est-il préférable de conserver le nombre de places actuels en laissant 60 à 70 enfants dehors mais en stabilisant les finances ? Par ailleurs, le maillage du territoire en matière de crèches est défaillant dans le secteur de Peille / Peillon où il serait judicieux de créer une micro-crèche. - Monsieur Noël Albin indique que la commission s'est prononcée en faveur du transfert de l'animation du RAPE à la nouvelle crèche de Contes, le service administratif et l'ensemble du service enfance et jeunesse restant au siège de la CCPP. Concernant le choix politique d'augmenter ou non le nombre de places d'accueil, une réflexion pourrait être effectivement menée sur la mise en œuvre de structures plus légères dont le fonctionnement est différent, ainsi que sur le développement du RAPE. - Monsieur Maurice Lavagna rappelle que 374 000 € ont été inscrits au budget pour ajouter à la future crèche de Contes des locaux destinés au RAPE, ce qui, en soi, est une décision politique. <p>→ <i>Au terme du débat, il est décidé :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - de transférer uniquement l'animation du RAPE à la future crèche de Contes et de prévoir, à cet effet, environ 125m² supplémentaires dans le cahier des charges, - de consulter un architecte ou un professionnel pour établir un devis des travaux nécessaires à la crèche de Drap en vue de son extension, - de demander à la CAF d'étudier les besoins en matière d'accueil du petit enfant sur l'ensemble du territoire, notamment dans le secteur de la Grave de Peille et Peillon, et de proposer les outils les mieux adaptés. <p>Etude d'une buanderie centrale : au vu du coût engendré tant en investissement qu'en fonctionnement par un service géré en directe, il a été décidé de rester en contrat avec l'entreprise INITIAL mais de contacter d'autres entreprises pour une comparaison des coûts.</p> <p>Cuisine centrale : elle sera sur L'Escarène dont la cuisine, après étude, est adaptable avec peu de travaux. Le bureau d'étude Pomares, qui travaille sur ce projet, préconise le système de liaison froide car il convient à la diversité des repas (la liaison chaude serait trop complexe à mettre en œuvre pour ce type de service). La qualité gustative sera légèrement inférieure mais la qualité nutritionnelle sera respectée. Un matériel adapté devra être installé et le personnel sera formé. La production et la distribution des repas se feraient sur 3 jours. Le gain en personnel est d'environ 1,5 équivalents temps pleins. Le démarrage de cette cuisine centrale pourrait être effectif à la fin du premier trimestre.</p>

<p>4/ Contrat de ruralité</p>	<p>Des éléments complémentaires d'information sur le contrat de ruralité, portant notamment sur les rapports avec le CRET et avec la DETR, n'ont pu être obtenus, mais les services de l'Etat ont précisé que ledit contrat pouvait être élaboré en 2017 pour une prise d'effet à partir de 2018. → <i>Il est décidé d'attendre de plus amples précisions.</i></p>
<p>5/ Préparation du conseil communautaire du 14 décembre</p>	<p>1/ Adoption du règlement intérieur 2/ Budget principal 2016 et budget petite enfance 2016 : décisions modificatives 3/ Délibérations financières</p> <ul style="list-style-type: none"> - Majoration de la dotation de solidarité - Révision de l'attribution de compensation de la commune de Bendejun - Mise à disposition des locaux de la structure multi accueil « L'Olivier » : avenant à la convention passée avec la commune de Contes - Modalités de versement des subventions aux associations pour l'année 2017 - Demandes de subventions d'investissements auprès de la CAF pour l'acquisition de mobilier et de matériel destinés aux structures multi accueil, au RAPE et au LAEP - Renouvellement du contrat d'assurance avec Groupama - Indemnité du receveur communautaire → <i>proposition 100 %</i> <p>4/ Marchés et travaux</p> <ul style="list-style-type: none"> - Voirie communautaire : attribution du marché d'assistance à la maîtrise d'œuvre pour la réouverture de la route du Rémaurian et demande de subventions - Lancement du marché de maîtrise d'œuvre de la future salle communautaire à la Grave de Peille - Lancement d'un nouveau marché à bon de commande pour des travaux d'aménagement, d'entretien et de réparation d'équipements communautaires - Désignation des membres de la CAO : nouvelle délibération <p>5/ Conseil de développement → <i>le projet de règlement intérieur et de convention rédigé par les membres du conseil de développement est à retravailler ; une séance de travail est programmée le mercredi 14 décembre de 8h00 à 10h entre les membres du bureau, puis à partir de 10h avec Monsieur Alain Giordan, président du conseil de développement, et Madame Anne-Marie Dubois, Vice-Présidente.</i></p> <p>6/ Portage du dispositif LEADER et du GAL des Paillons 7/ Compétence GEMAPI 8/ Personnel communautaire</p> <ul style="list-style-type: none"> - Résorption des emplois précaires : bilan du programme d'accès à l'emploi titulaire mené en 2015 et mise en œuvre d'un nouveau programme - Tableau des effectifs : ouverture de postes en contrat de droit public